

# CONSEIL DE COMMUNAUTE

## 13 MARS 2024

### PROCES-VERBAL

Etaient présents : **Pour ANOR** : M. Jean-Luc PERAT, Mme Joëlle BOUTTEFEUX, M. Benjamin WALLERAND, M. Bernard BAILLEUL ; **Pour BAIVES** : M. Claude GARY ; **Pour FERON** : M. Jean-François BAUDRY ; **Pour EPPE SAUVAGE** : Mme Viviane DESMARCHELIER ; **Pour FOURMIES** : M. Mickaël HIRAUX, M. Benoît WASCAT, M. Maxence SIMPERE, Mme Nathalie PATIN, M. Jean-Luc BURY, M. Jean-Paul PRONAU, Mme Agnès DUPARCQ, M. Philippe VIEVILLE, Mme Réjane CLEMENT, M. Cédric GLASSET ; **Pour GLAGEON** : M. Frédéric BETTIGNIES, Mme Aurélie PEROT ; **Pour MOUSTIER EN FAGNE** : M. Jean-Michel HANCART ; **Pour OHAIN** : M. Sylvain OXOBY, Mme Lydie BUREL ; **Pour TRELON** : M. Thierry REGHEM, Mme. Liliane COLLIER, M. Michel BOMBART, M. Eric BONGIBAULT ; **Pour WALLERS EN FAGNE** : M. Bernard NAVARRE ; **Pour WIGNEHIES** : M. Jean-Guy BERTIN, Mme Valérie SELLIER, M. Pascal COBUT, Mme Sylvie FOUAN.

Etaient absents excusés représentés et ayant donné pouvoir : **Pour ANOR** : Mme Sandra PAGNIEZ a donné pouvoir à Mme Joëlle BOUTTEFEUX ; **Pour FOURMIES** : Mme Valérie DUFOSSET a donné pouvoir à M. Maxence SIMPERE, Mme Amandine TROCLET a donné pouvoir à M. Mickaël HIRAUX, M. Louis YDE a donné pouvoir à M. Philippe VIEVILLE, Mme Corinne LEFORT a donné pouvoir à Mme Nathalie PATIN, Mme Clothilde FRISON a donné pouvoir à M. Jean-Paul PRONAU, M. Jean-Pierre WILHEM a donné pouvoir à Mme Aurélie PEROT, M. Jérôme ALCESILAS a donné pouvoir à M. Jean-Luc BURY ; **Pour WILLIES** :

Etaient absents ou excusés : **Pour FOURMIES** : Mme Myriam COUPAIN, Mme Véronique BOUBIA ; **Pour GLAGEON** : M. Ludovic ZACHARIE ; **Pour WIGNEHIES** : M. Clément CHIKH

Secrétaire de séance : M. Maxence SIMPERE

#### **1/ ADMINISTRATION GENERALE :**

- Cession de parcelles à l'Euro symbolique SEM NORDSEM éco quartier des Verreries

#### **2/ SERVICES FINANCIERS :**

- ROB 2024
- Gel des loyers MSP
- Fonds de concours - commune de Glageon

#### **3 / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :**

- Convention aides économiques aux TPE-PME

#### **4 / CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE :**

- Convention territoriale cadre MSA Grandir en milieu rural (GMR)

#### **5 / MOBILITE :**

- Révision des statuts de la Centrale d'Achats « Hauts-de-France Mobilités »
- Souscription au lancement d'un marché mutualisé de transport à la demande par la Centrale d'Achat Hauts-de-France mobilités

#### **6 / TOURISME :**

- Sollicitation pour classement de 2ème catégorie de l'Office de Tourisme intercommunal de l'Avesnois

## **7 / RESSOURCES HUMAINES :**

- Modification tableau des effectifs
- Création d'emplois permanents de catégorie C

## **1/ADMINISTRATION GENERALE**

### **Cessions de parcelles à NORDSEM**

Par délibération du 28 septembre 2022, la communauté avait cédé à l'euro symbolique les parcelles en question pour 25 000 m<sup>2</sup> environ. L'implication de NORDSEM en tant qu'aménageur les a amenés à nous solliciter tout récemment afin que la cession puisse se faire dans les mêmes conditions mais au profit de NORDSEM cette fois.

Il est rappelé également qu'il n'y a pas forcément nécessité que la CCSA soit adhérente pour que l'opération en question puisse se dérouler.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte de céder Cession de parcelles à l'euro symbolique SEM NORDSEM pour le futur Eco quartier des Verreries.

## **2/SERVICES FINANCIERS**

### **ROB 2024**

Monsieur WASCAT procède à la lecture du rapport de présentation.

La question de la somme proposée pour l'achat des bacs est posée. Cette somme est effectivement importante mais elle s'explique par les nécessités de renouvellement des équipements suite à des détériorations ou aux changements de certains couvercles.

Monsieur PERAT évoque la nécessité dans laquelle se trouve aujourd'hui la CCSA de procéder à l'incinération des déchets.

Dans le cadre de ce débat Monsieur le Président rappelle que le Conseil d'Etat a justement été saisi pour pallier l'absence de réponse de CITEO aux interrogations légitimes de la CCSA, quant au maintien des soutiens financiers.

Il devrait rendre son arrêt prochainement.

Il est pris acte du débat sur les orientations budgétaires pour 2024.

### **Gel des loyers des occupants des maisons de santé pluridisciplinaires**

Monsieur PERAT rappelle l'historique de la démarche de la CCSA quant à la fixation de ces loyers. Des coûts au m<sup>2</sup> ont été déterminés en fonction de professions concernées (médecins, infirmières, kinésithérapeutes...).

La CCSA a été saisie d'une demande conjointe des professionnels tendant au gel de ces loyers.

Il est proposé un gel de ceux-ci jusqu'au 31 décembre 2026, sans possibilité de renouvellement et également sans rattrapage des loyers à l'issue de la période en question.

Le conseil à la majorité des suffrages exprimés (19 pour, 10 contre et 2 abstentions) adopte cette délibération.

## **Fonds de concours pour la commune de GLAGEON**

Le projet de la commune répond aux exigences du règlement général des fonds de concours tel qu'il a été arrêté en octobre 2023. Il est proposé d'attribuer 20 000 €.  
Cette délibération est votée à l'unanimité.

## **3/ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **Convention avec la région des Hauts de France pour l'attribution des aides économiques**

Pas de grandes modifications par rapport au régime actuel sauf la possibilité de prise en considération de matériels d'occasion de moins de cinq ans.

Monsieur PERAT rappelle pour mémoire que la CCSA accompagne les porteurs de projets depuis plusieurs années. Comme évoqué le dispositif est maintenu en l'améliorant et en restant en étroite collaboration avec la région.

La commission du développement économique du 4 mars dernier a émis un avis favorable en considérant que le dispositif contribue à la pérennité de l'activité économique.

Monsieur OXOBY demande que la communication soit renforcée, certains professionnels du territoire ne connaissant pas le dispositif.

Monsieur WASCAT précise que le vocable « auto entrepreneur » est plus adapté à celui de « micro entreprise » quant aux structures exclues.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la signature de la convention à intervenir.

## **4/ CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

### **Convention territoriale globale – Convention avec la MSA**

Monsieur REGHEM indique que la MSA propose une aide financière de 5 000 € pour le pilotage de la convention territoriale globale, via une convention applicable rétroactivement à partir de 2023.

Le conseil vote à l'unanimité cette délibération.

## **4/ MOBILITE**

### **Révision des statuts de la centrale d'achat Hauts de France Mobilités**

Monsieur WASCAT précise que cette révision est établie essentiellement pour tenir compte de l'arrivée de nouveaux adhérents.

Le conseil vote à l'unanimité cette délibération.

### **Souscription au marché mutualisé concernant le transport à la demande**

Il s'agit ici de poursuivre la démarche engagée tendant au lancement prochain d'un marché public mutualisé, dans le cadre du service de transport à la demande.

Notre marché actuel est établi sur une base de 180 000 €. Des économies sont attendues compte tenu de cette organisation mutualisée des moyens.

Le conseil vote à l'unanimité cette délibération.

## **5 / TOURISME**

### **Demande de classement en catégorie 2 de l'office de tourisme de l'Avesnois**

Madame DESMARCHELIER précise que cette demande émanant de l'OT de l'Avesnois va lui permettre de s'inscrire dans des actions menées par un office de type entrepreneurial, pour fédérer les professionnels et développer l'économie touristique.

Le conseil, à l'unanimité, sollicite le classement de l'Office de Tourisme de l'Avesnois en catégorie II.

## **6 / RESSOURCES HUMAINES**

### **Modification du tableau des effectifs**

Il s'agit du poste occupé par Mme Annie LEBLEU avec un passage proposé à 27h/semaine. Cela répond à un besoin de la structure et permet de faire face au mieux au départ prochain en retraite de Mme DUVILLIER.

Le conseil vote à l'unanimité cette délibération.

### **Création d'emplois permanents de catégorie C**

Cette délibération propose la création d'un poste à temps complet, actuellement occupé par Monsieur Yves BOULENGER. Elle répond à un besoin de la structure (déchetterie). Départ en retraite de l'agent en poste est prévu dans 18 mois environ.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, acte la création de l'emploi proposé.

Le prochain conseil se tiendra le 9 avril 2024 à GLAGEON.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h20.

Le secrétaire de séance  
Monsieur M. SIMPERE

Le Président,  
Monsieur M. HIRAUX